



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES CARTIER
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE
DE LAC-DELAGE TENUE LE MARDI 28 MAI 2024
à 19 h**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Marc Boiteau, conseiller au poste no.3
Isabelle Coulombe, conseillère au poste no.4
Christiane Gosselin, conseillère au siège no.5

Assiste également à la séance, François Morneau,
directeur général.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Jonathan Baker, conseiller au poste no.6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la
présidence de Guy Rochette, maire.

Le greffier mentionne que les avis de convocation ont été
valablement notifiés à tous les membres du conseil par un
moyen technologique.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Achat d'un 2^e camion pour les travaux publics
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-046a

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Isabelle Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

2- ACHAT D'UN 2^E CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Résolution 204-047a

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un 2^e véhicule pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait des vérifications auprès de deux concessionnaires pour évaluer l'achat d'un camion usagé en bonne condition au moindre coût ;

CONSIDÉRANT QU'un camion F-250 2012, usagé dans une condition exceptionnelle correspond à nos besoins, provenant d'un de nos citoyens, offrant le véhicule au prix proposé par le concessionnaire Madza Chatel, inférieur au prix du marché ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat fera l'objet d'une vente d'accommodation auprès du concessionnaire Madza Chatel ;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule a été accepté pour le prix de 14 500 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR, Marc Boiteau
APPUYÉ PAR, Isabelle Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement du camion au coût de 14 500 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans à raison de 3 044,64\$ par année.

3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2024-048a

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Coulombe
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 19 h 20

Guy Rochette, Maire

François Morneau, greffier et directeur général